



Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE

N° de résolution
ou annotation

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le lundi 14 janvier 2019 à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 19h00.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Steve Castonguay, Maire
Monsieur Gilles Rioux, Conseiller #1
Madame Guylaine Ouellet, Conseillère #2
Madame Rose Lagacé, Conseillère #3
Madame Julie Michaud, Conseillère # 4
Madame Andrée Blouin, Conseillère au # 5
Monsieur Normand Lévesque, Conseiller # 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Steve Castonguay, maire.

Monsieur André Marcil, fait fonction de secrétaire-trésorier.

(3) Personnes sont présentes à la séance extraordinaire.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h00.

Un mot de bienvenue est prononcé par le président de l'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 1901-01

Il est proposé par Madame Rose Lagacé et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption plan triennal d'immobilisation 2019-2020-2021
4. Adoption du règlement 327-2018 du taux des taxes foncières générales, les tarifs pour les services et les compensations pour l'exercice financier 2019.
5. Période de questions
6. Fermeture de l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. Adoption du plan triennal d'immobilisation 2019-2020-2021



**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre**

RÉSOLUTION 1901-02

N° de résolution
ou annotation

Il est proposé Monsieur Gilles Rioux et unanimement résolu d'adopter le plan triennal d'immobilisation 2019-2020-2021

Projets	Estimation	2019	2020	2021
Administration Générale				
Sécurité Civile (note 1)	20 000.00 \$	6 000.00 \$	10 000.00 \$	4 000.00 \$
Transport routier				
Signalisation (note 2)	25 000.00 \$	10 000.00 \$	7 500.00 \$	7 500.00 \$
Dome abrasif (note 3)	120 000.00 \$	40 000.00 \$	40 000.00 \$	40 000.00 \$
Équipements roulant (note 4)	265 000.00 \$	115 000.00 \$	75 000.00 \$	75 000.00 \$
Réfection rue de l'Église (note 5)	20 000.00 \$	10 000.00 \$	5 000.00 \$	5 000.00 \$
Rechargement gravier rangs (note 6)	25 000.00 \$	15 000.00 \$	5 000.00 \$	5 000.00 \$
Correction/ Réfection couche d'usure Asphalte (no	500 000.00 \$	300 000.00 \$	100 000.00 \$	100 000.00 \$
Loisirs et culture				
Centre communautaire (Sécurité civile) (note 8)	60 000.00 \$	20 000.00 \$	20 000.00 \$	20 000.00 \$
Parc Inter-génération (note 9)	5 000.00 \$	5 000.00 \$	- \$	- \$
Patinoire Terrain de jeux multifonction (note 10)	15 000.00 \$	5 000.00 \$	5 000.00 \$	5 000.00 \$
Grand Total	1 055 000.00 \$	526 000.00 \$	267 500.00 \$	261 500.00 \$

Note 1 : aide financière 4 500.00\$ demandé en 2018, Volet 1

Note 2 : à être pris dans l'aide financière Réseau routier récurrent

Note 3 : à être financé par la TECQ 2019-2023 et/ ou PIQ

Note 4 : tracteur camion déneigement et camion poubelle dans le plan immobilisation sur trois ans et financer sur 5 ans

Note 5 : à être financé par le Fonds Carrières sablières

Note 6 : à être financé par la TECQ 2019-2023 (Includ dans la mise de fonds de la municipalité)

Note 7 : à être financé par le PIRRL et La TECQ 2019-2023

Note 8 : à être financé par le PIQ (programme d'infrastructure Québec) et le Fonds Northland

Note 9 : à être financé par le Fonds contribution volontaire Northland et le Fdt de la Mrc de la Matanie

Note 10 : à financer par Fonds contribution volontaire Northland et le Fonds de Développement du territoire de la MRC

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. Adoption du règlement 321-2018 du taux des taxes foncières générales, les tarifs pour les services et les compensations pour l'exercice financier 2019.

RÉSOLUTION 1901-03

Il est proposé Monsieur Normand Lévesque et unanimement résolu d'adopter le règlement 321-2018 du taux des taxes foncières générales, les tarifs pour les services et les compensations pour l'exercice financier 2019.

**CANADA
Municipalité Paroisse de Saint-Léandre
Province de Québec**

Résolution :

Règlement 321-2018

Fixant le taux des taxes foncières générales, les tarifs pour les services et les compensations pour l'exercice financier 2019.

ATTENDU QUE le conseil doit fixer le taux des taxes foncières générales, les tarifs pour les services et les compensations pour l'exercice financier 2019;

ATTENDU QU'un avis de motion de ce règlement a dûment été donné par Monsieur Normand Lévesque lors de la séance extraordinaire tenue le 20 décembre 2018;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

ARTICLE 1

Taux de la taxe foncière générale

Le taux de la **taxe foncière générale** est fixé à **1.14 \$/100\$** d'évaluation imposée et prélevée sur tout immeuble imposable sur le territoire de la municipalité conformément au rôle d'évaluation en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

ARTICLE 2

Cueillette des matières résiduelles et recyclables

Une compensation, pour le service de cueillette, de transport, et disposition des matières résiduelles et recyclables, est imposée et prélevée selon les catégories d'usagers qui suivent :

a) **50.06 \$** par logement utilisé à des fins d'habitation, une unité de logement consistant en une pièce ou un groupe de pièces communicantes ayant une entrée distincte, servant ou destinée à servir de résidence ou de domicile à une ou plusieurs personnes et où l'on peut généralement préparer et consommer des repas, vivre et dormir et comportant des installations sanitaires, incluant les chalets occupés ou utilisés sur une base régulière.

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :
« RÉSI-COLL.ORDU. »

b) **50.06 \$** pour les établissements utilisés à des fins commerciales, industrielles ou professionnelles. (Ex. dépanneur, bar, restaurant, atelier, scierie, ébénisterie, ranch, etc).

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :
« COMM.COLL.ORDURE »

c) **87.50 \$** pour les établissements utilisés à des fins agricoles.

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :
« FERME COLL.ORDU. »

d) **50.06\$** pour les établissements utilisés à des fins commerciales ou à des fins professionnelles et qui sont situés dans des unités de logements utilisées à des fins d'habitation. (Ex. bureau, gîte, etc).

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :
« UNI. COMM.COLL.OR. »

e) **40.00\$** pour les chalets saisonniers, c'est-à-dire qui sont occupés ou utilisés sur une base saisonnière.

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :
« CHAL.COLL.ORD. »

f) **0.00 \$** pour les établissements utilisés à des fins institutionnelles et communautaires (École, Église).

ARTICLE 3

Enfouissement des ordures

a) **70.00 \$** par logement utilisé à des fins d'habitation, une unité de logement consistant en une pièce ou un groupe de pièces communicantes ayant une entrée



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

distincte, servant ou destinée à servir de résidence ou de domicile à une ou plusieurs personnes et où l'on peut généralement préparer et consommer des repas, vivre et dormir et comportant des installations sanitaires, incluant les chalets occupés ou utilisés sur une base régulière.

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :
« RÉSI.ENFOU.ORD.»

b) **87.50 \$** pour les établissements utilisés à des fins commerciales, industrielles ou professionnelles. (Ex. dépanneur, bar, restaurant, atelier, scierie, ébénisterie, ranch, etc).

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :
« COM .ENFOU.ORD.»

c) **122.50\$** pour les établissements utilisés à des fins agricoles.

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :
« FERME ENFOU.ORDU. »

d) **48.00\$** pour les logements utilisés à des fins commerciales ou à des fins professionnelles et qui sont situés dans des unités de logements utilisées à des fins d'habitation. (Ex. bureau, gîte, etc.)

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :
« COMM.ENF.ORD. »

e) **48.00 \$** pour les chalets saisonniers, c'est-à-dire qui sont occupés ou utilisés sur une base saisonnière.

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :
« CHAL.ENFOU.ORDU. »

f) **0.00 \$** pour les établissements utilisés à des fins institutionnelles et communautaires (École, Église).

ARTICLE 4

Ramonage de cheminées

Un tarif de **35.00 \$** est imposé et prélevé pour le ramonage des cheminées des résidences permanentes sur le territoire de la municipalité.

ARTICLE 5

FOSES SEPTIQUES ET PUISSARDS

Un tarif de **205.00\$** est imposé pour chaque fosse septique ou puisard aux propriétaires de résidences sur le territoire de la municipalité.

ARTICLE 6

Un taux d'intérêt de **15 %** est imposé et prélevé sur tous les comptes dus à la municipalité.

ARTICLE 7

Un tarif de **40.00 \$** sera imposé et prélevé pour chaque chèque sans provision présenté à la municipalité.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

ARTICLE 8

Les taxes et tarifs de compensation prévus aux articles 5 à 6 inclusivement seront appliqués selon les modalités du règlement régissant le compte de taxes et les intérêts.

ARTICLE 9

Versement

Les comptes de taxes sont payables en trois versements égaux aux dates suivantes

- a) Premier versement : 6 mars 2019
- b) Deuxième versement : 5 juin 2019
- c) Troisième versement : 4 septembre 2019

ARTICLE 10

Le secrétaire-trésorier est par les présentes autorisé à préparer immédiatement le rôle de perception de l'année 2019 et à y inscrire toutes les taxes dues et exigibles en vertu des règlements municipaux et est autorisé à percevoir toutes ces taxes de la manière prévue par la loi.

ARTICLE 11

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication selon les dispositions de la Loi.

Le présent règlement entre en vigueur suivant la Loi.

AVIS DE MOTION DONNÉ : 20 décembre 2018.

ADOPTÉ EN SÉANCE EXTRAORDINAIRE : 14 janvier 2019

DATE DE L'AVIS D'ADOPTION : 15 janvier 2019

EN VIGUEUR : 15 janvier 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4- Période de questions

Une période de question est tenue.

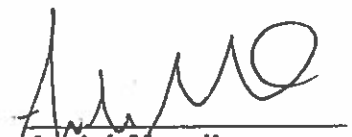
5-Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 1901-04

Il est proposé par Madame Andrée Blouin et unanimement résolu de procéder à la levée de la séance extraordinaire du 14 janvier 2019, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.


Steve Castonguay
Maire


André Marcil,
Directeur général,
Secrétaire-trésorier

Je soussigné, Steve Castonguay, maire de la municipalité de Saint-Léandre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.



Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE

N° de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le lundi 14 janvier 2019 à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 19h30.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Steve Castonguay, Maire
Monsieur Gilles Rioux, Conseiller #1
Madame Guylaine Ouellet, Conseillère #2
Madame Rose Lagacé, Conseillère #3
Madame Julie Michaud, Conseillère # 4
Madame Andrée Blouin, Conseillère au # 5
Monsieur Normand Lévesque, Conseiller # 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Steve Castonguay, maire.

Monsieur André Marcil, fait fonction de secrétaire-trésorier.

(6) Personnes sont présentes à la séance ordinaire.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h30.

Un mot de bienvenue est prononcé par le président de l'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 1901-05

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu par Monsieur Castonguay et reçu depuis plus de 72 heures.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la rencontre
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de décembre 2018
 - 3.1 Séance ordinaire du 3 décembre 2018
 - 3.2 Séance extraordinaire du 20 décembre 2018 à 19 h
 - 3.3 Séance extraordinaire du 20 décembre 2018 à 20 h
4. Adoption des comptes payés décembre 2018
5. Travaux voirie employés municipaux décembre 2018



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre**

6. Résolution pour achat tracteur usagé et équipements
7. Résolution pour aide financière Programme Emplois été C d
8. Résolution suite à l'analyse de conformité MRC de la Matanie
9. Transferts des dépenses vers Fonds Northland, Carrières sablières
10. Résolution suite à l'avis relatif de licences d'exploitation sur le territoire de la municipalité.
- 11 Suivis des exploitants des carrières sablières amendes pénalités
- 12 Résolution pour l'augmentation salaire du directeur général 2019
- 13 .Période de questions
14. Levée de la séance ordinaire

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

3- Adoption des procès-verbaux de décembre 2018

3.1 Séance ordinaire du 3 décembre 2018

RÉSOLUTION 1901-06

Il est proposé par **Madame Julie Michaud** et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 3 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

3.2 Séance extraordinaire du 20 décembre 2018 à 19 heures

RÉSOLUTION 1901-07

Il est proposé par **Madame Rose Lagacé** et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 20 décembre 2018 à 19 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.3 Séance extraordinaire du 20 décembre 2018 à 20 heures

RÉSOLUTION 1901-08

Il est proposé par **Madame Julie Michaud** et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 20 décembre 2018 à 20 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

4. Adoption des comptes payés décembre 2018

RÉSOLUTION 1901-09



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre.

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** et unanimement résolu d'adopter les comptes à payer pour le mois de décembre 2018 pour un total des comptes incompressibles de 27 945.92\$ comprenant les frais de banque du mois pour un total 68.95\$, les salaires nets des employés de 13 878.37\$, les traitements nets des élus (es) de 1 538.79\$, les remboursements des prêts de 4 767.80\$, le paiement des services publics 439.56\$, les remboursements des déductions à la source de novembre au montant de 7252.45\$ et de 45 063.59\$ des comptes compressibles pour un montant total de 73 009.51\$ pour le mois de décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. Travaux voirie employés municipaux décembre 2018

André Marcil donne un résumé des travaux de voirie effectués en décembre 2018.

6. Résolution pour achat tracteur usagé et équipements

Demande de prix tracteur usagé

Faisant suite à la rencontre extraordinaire du jeudi 20 décembre 2018 à 20 heures, une résolution me demande d'obtenir de votre part et de recevoir le plus rapidement possible les renseignements suivants :

POUR L'ACHAT D'UN TRACTEUR USAGÉ AVEC LES CARACTÉRISTIQUES SUIVANTES :

110 force au PTO au minimum;
Chaussé en pneus d'hiver sur chaque roue;
Équipements inclus, un souffleur neuf, un loader neuf heavy duty;
Les fiches techniques des tracteurs, les prix séparés du tracteur et de ses équipements, le délai de livraison et la possibilité de prêt d'un autre tracteur, si délai il y a; enfin les détails des garanties ainsi que les franchises si applicable.

RÉSOLUTION 1901-10

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** et unanimement résolu d'accepter la demande de prix Cam Trac Rimouski pour un tracteur usagé de marque Kubota modèle m135 gx, 2015 avec 1075 heures usagé, un loader m51 avec bucket heavy duty neuf, un souffleur Pronovost p 920 neuf, un gyrophare. Une garantie de deux ans sur moteur, transmission, différentiel avant et arrière (franchise de 500.00\$ à payer si bris différentiel avant et 2 000.00\$ de franchise si bris du moteur, de la transmission ou du différentiel arrière), Transmission inteli-shift, 24 vitesses avant et 24 vitesses arrière, embrayage à disque humide électro-hydraulique, 135hp au moteur et 118hp à la prise de force, pneus avant Nokian 400/80r24 et pneus arrière 480/80r38 au prix du tracteur de 77 900.00\$ plus le loader au prix de 10 400.00\$ et



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre**

d'un souffleur au prix de 10 600.00\$ pour un total avant taxes de 98 900.00\$ –(500.00\$) pour un prix total 98 400.00\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. Résolution pour aide financière Programme Emplois été Canada

André Marcil informe les personnes présentes que la municipalité a jusqu'au vendredi 25 janvier pour présenter une demande de subvention dans le cadre du projet Carrière Été Canada 2019.

RÉSOLUTION 1901-11

Il est proposé par **Monsieur Gilles Rioux** et unanimement résolu de faire une demande de subvention dans le cadre du projet Carrière Été Canada 2019 et de nommer Monsieur André Marcil afin de préparer et envoyer cette demande avant le vendredi 25 janvier 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. Résolution suite à l'analyse de conformité MRC de la Matanie

André Marcil, informe les citoyens présents, suite à l'analyse de conformité de la concordance des règlements en urbanisme, modifiant le règlement de zonage de la municipalité.

RÉSOLUTION 1901-12

Considérant que le conseil municipal de Saint-Léandre a adopté, le 1^{er} octobre 2018, le règlement numéro 2018-233-04, modifiant le règlement de zonage numéro 233 afin de tenir compte des amendements intervenus au schéma d'aménagement et de développement régional;

Considérant que tous les documents requis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ont été transmis par la municipalité de Saint-Léandre à la MRC de la Matanie;

Considérant que la MRC de la Matanie a l'obligation d'établir la conformité, à son schéma d'aménagement et de développement, du règlement soumis à son attention conformément aux dispositions prévues dans les articles 137.1 à 137.8, de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que le règlement ne tient pas compte des dispositions prévues au sous chapitre 20.9.1 du document complémentaire introduite à l'article 5 du règlement numéro 198-9-2011 de la MRC;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Normand Lévesque et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire trésorière à délivrer le certificat de conformité pour le règlement



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre**

numéro 2018-233-04 modifiant le règlement de zonage de la
municipalité de Saint-Léandre;

D'informer la municipalité que la concordance au règlement numéro
198-2011 est partielle en lien avec la protection du corridor touristique
de la Rivière Matane et les unités d'élevage porcin sur fumier liquide.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**9. Transferts des dépenses vers Fonds Northland, Carrières
sablères et TPI**

RÉSOLUTION 1901-13

Considérant les dépenses réalisées en 2018 pour la réparation de
voirie dans la Cote à Félix au montant total 11 171.15\$;

Il est proposé par Madame Rose Lagacé et unanimement résolu de
transférer la dépense totale et réduire le Fonds de contribution
volontaire de Northland du montant de 11 171.15\$ pour 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 1901-14

Considérant les dépenses réalisées en 2018 pour la réparation de
voirie dans le rang 6 et le rang 8 pour le remplacement des ponceaux
pour un total de 2 720.00\$

Il est proposé par Monsieur Gilles Rioux et unanimement résolu de
transférer la dépense totale et réduire le Fonds de Carrières sablières de
2018 un montant de 2 720.00\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 1901-15

Considérant les dépenses réalisées en 2018 pour la réparation de
voirie dans les TPI pour la grotte des Fées pour 2018 pour un montant
maximum de 1 500.00 réalisé en 2018.

Il est proposé par Monsieur Normand Lévesque et unanimement
résolu de transférer la dépense totale et réduire le Fonds des TPI pour
le montant de 1 500.00\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**10. Résolution suite à l'avis relatif de licences d'exploitation
sur le territoire de la municipalité.**



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

André Marcil fournit une explication suite à l'avis relatif de licence d'exploitation sur le territoire de la municipalité.

RÉSOLUTION 1901-16

Considérant l'article 28 de la nouvelle Loi sur les hydrocarbures et les articles 7 à 16 du nouveau décret 1253-2018 qui obligent dorénavant le détenteur d'une licence d'exploitation à créer un comité de suivi en rapport avec son projet d'exploration. À cet égard les licences d'exploration 2006-889, 2006-890, 2006-891, 2006-894, 2006-896 ont besoin d'un représentant;

Il est proposé par **Madame Guylaine Ouellet** et unanimement résolu de mandater Monsieur Normand Lévesque, conseiller au poste de représentant pour les licences d'exploration 2006-889, 2006-890, 2006-891, 2006-894, 2006-896 pour la municipalité de Saint-Léandre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11 Suivis des exploitants des carrières sablières amendes pénalités

RÉSOLUTION 1901-17

Considérant la non- production des déclarations de l'exploitant de carrières et sablières sur le territoire de la municipalité de Saint-Léandre dans les délais prescrit

Considérant qu'une amende a été émise au montant de 400.00\$ afin de faire respecter ces délais de production.

Considérant que le règlement a été corrigé en 2018.

Il est proposé par **Monsieur Gilles Rioux** et unanimement résolu d'enlever les montants des redevances chargées pour les ventes effectuées à la municipalité, de retirer les montants d'intérêts courus pour les deux exploitations de carrières sablière en opération en 2016-2017.

De conserver les montants de 400.00\$ pour la non production des déclarations de l'exploitant dans les délais prescrit.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12. Résolution pour l'augmentation salaire du directeur général 2019

RÉSOLUTION 1901-18

Monsieur le Maire informe l'assemblée que selon le contrat de travail en vigueur de Monsieur André Marcil, il est prévu que le salaire du



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

directeur général sera automatiquement indexé à chaque début d'année financière soit le 1er janvier d'un montant équivalent à l'augmentation du coût de la vie en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC Canada) pour le Québec coût de la vie plus 2 % : soit 30.35\$ + 1.31\$ augmentation = 31.66\$/ heure pour 2019.

Il proposé par **Madame Andrée Blouin** d'accorder l'augmentation du salaire du directeur général à compter du 1er janvier 2019 au taux de 31.66\$ pour 35 heures par semaine pour un salaire brut de 1108.10\$ par semaine.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

13 .Période des questions

Une période de question est tenue.

14-Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 1901-19

Il est proposé par **Madame Julie Michaud** et unanimement résolu de procéder à la levée de séance ordinaire du 14 janvier 2019, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Steve Castonguay
Maire

André Marcil,
Directeur général,
Secrétaire-trésorier

Je soussigné, Steve Castonguay, maire de la municipalité; de Saint-Léandre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.